

Le ministre de la Justice donnera-t-il la priorité cet été à l'élaboration d'un projet de loi sur la parité salariale? Le présentera-t-il à la Chambre cet automne de sorte que les employeurs soient tenus, dès sa mise en application, d'augmenter le salaire de leurs employées sous-payées?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Comme l'a fait remarquer la députée, monsieur le Président, c'est tout récemment que le président de la Commission des droits de la personne a fait part de ses recommandations. Je puis assurer à la députée que mes collègues du Cabinet et moi-même allons les examiner très attentivement.

Sur la base des réalisations que nous avons accomplies pendant notre mandat, comme l'a dit le président du Conseil du Trésor, nous voulons nous assurer de poursuivre ces réalisations exemplaires là où c'est possible, et nous allons prendre cette question très sérieusement en considération.

L'ÉCART SALARIAL POUR LES FEMMES TRAVAILLANT DANS DES ENTREPRISES RÉGLEMENTÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Précédemment ce printemps, Statistique Canada publiait un rapport indiquant que pour la première fois depuis 18 ans, au lieu de se combler, l'écart des salaires entre les hommes et les femmes s'était élargi.

J'avais alors demandé au gouvernement s'il réagirait devant la situation. Voilà maintenant que le président de la Commission des droits de la personne souligne que pour les 300 000 femmes qui travaillent dans des entreprises réglementées par le gouvernement fédéral l'écart salarial est de 35 p. 100. Ne serait-il pas temps que le gouvernement intervienne d'urgence comme le demande le président de la Commission des droits de la personne et apporte les modifications qui s'imposent le plus rapidement possible?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'aucun autre gouvernement ait été aussi sensible à la question de l'égalité des femmes canadiennes que le nôtre. Nous sommes intervenus dans les secteurs relevant directement de notre compétence. Je rappelle au député que le gouvernement est responsable de la création de 850 000 emplois depuis son arrivée au pouvoir. Un très grand nombre de ces emplois ont été créés pour les Canadiennes.

M. le Président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est pour une très brève question supplémentaire, s'il vous plaît.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, nous savons également que 71 p. 100 des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes et que c'est ce qui explique, entre autres raisons, que l'écart salarial s'élargisse.

Le président de la Commission canadienne des droits de la personne fait valoir que, en vertu du régime actuel pour la

Questions orales

présentation des plaintes au sujet de l'égalité salariale, les entreprises relevant de la réglementation fédérale privent les femmes de 1,2 milliard de dollars, somme qui va croissant. L'affaire est urgente. Le ministre ne pourrait-il intervenir bientôt à la demande du président de la Commission?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je rappelle que nous avons déployé des efforts pour faire respecter l'égalité professionnelle et que nous avons prouvé notre détermination à cet égard. J'ai promis à la Chambre d'examiner très attentivement les recommandations et les propositions du président de la Commission des droits de la personne. On m'appelle «Ray, le Rapide», je veux bien, mais c'est y aller un peu trop fort, que me demander de présenter une mesure législative le lendemain même du jour auquel le président nous communique son rapport.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACHAT DE DOME PETROLEUM—LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DU SÉNAT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, la période des questions a été plutôt calme. J'hésite à soulever la question des sondages d'opinion, mais je voudrais poser une question au premier ministre. Il sait probablement que, selon les sondages, une vaste majorité de Canadiens sont en faveur d'une solution canadienne au problème de la prise de contrôle de Dome Petroleum.

Comme, hier ou l'autre jour, le comité de l'énergie du Sénat a recommandé que le gouvernement fédéral lance un nouvel appel d'offres pour Dome afin de trouver une solution canadienne, qu'attend le gouvernement du Canada? Pourquoi ne s'exécute-t-il pas?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la question de mon collègue ce matin, et particulièrement de ses références au Sénat canadien. C'est, à mon avis, une manifestation d'intérêt de sa part qui est surprenante. J'ai toujours cru que le Nouveau parti démocratique ne considérerait pas que le Sénat avait des opinions... que la base du Sénat n'était pas valable pour la production de ces opinions.

Deuxièmement, la solution canadienne que le gouvernement recherche, monsieur le Président, et je la répète, c'est de s'assurer que les actifs, que les propriétés, que les actions de la Dome se perpétuent au Canada. Et dans ce sens là, la meilleure solution, c'est celle qui nous assurera un avenir pour la Dome, monsieur le Président.

[Traduction]

M. le Président: Le député de Vancouver—Kingsway. Une brève question supplémentaire, s'il vous plaît.

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre aimerait peut-être une nomination au Sénat.

Des voix: Oh, oh!